

29 - Signature du nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs 2011-2014

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : Au titre de sa politique enfance - jeunesse, la Ville de Besançon gère des équipements petite enfance, enfance et jeunesse et soutient également des associations dans le même domaine.

Elle gère et finance la majorité des établissements d'accueil du jeune enfant : crèches, haltes - garderies, structures multi-accueil.

Elle organise et/ou finance des accueils de loisirs et accueils de jeunes de proximité à destination des enfants et des jeunes les mercredis et vacances.

Le Contrat Enfance Jeunesse (première génération) signé en 2007 entre Ville de Besançon et la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon pour une période de 4 ans est arrivé à son terme.

Ainsi, depuis l'an 2000, elle est signataire avec la Caisse d'Allocations Familiales de contrats apportant sa participation au développement des ces équipements, structures et actions. Ainsi avant 2006 des Contrats Enfance et Temps Libre puis un «Contrat Enfance Jeunesse», signé en 2006 puis de 2007 à 2010.

1 - Principes du Contrat Enfance Jeunesse et de son renouvellement

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes. La convention définit et encadre :

- les modalités d'interventions et de versement de la prestation de service enfance jeunesse (PSEJ de la CAF),
- les engagements de la Ville et de la CAF.

La finalité d'un renouvellement Contrat Enfance Jeunesse (seconde génération) pour la période de 2011-2014 est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
 - une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
 - la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
 - la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
 - une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes ;
- contribuant à l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant le bien-être, l'éveil, la découverte, l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands, la prise d'initiatives.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une recherche de fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatibles avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Le renouvellement du CEJ s'inscrit dans la continuité des modalités contractuelles et financières précédentes : poursuite de la dégressivité et application d'une réfaction lorsque le taux d'occupation préconisé par la CNAF n'est pas atteint - 70 % pour les établissements d'accueil du jeune enfant et 60 % pour les accueils de loisirs ; prix plafond non révisable et non actualisable fixé très bas (pour exemple : 4 € par heure / enfant pour les accueils de loisirs) ; exclusion de dépenses admises auparavant ; réduction des prises en charge des dépenses de coordination ; fixation dès le départ d'une enveloppe financière maximum figée, etc.

Le contrat distingue deux volets et deux enveloppes budgétaires : volet enfance et volet jeunesse et selon deux types d'actions : les actions éligibles et celles non éligibles.

Les actions éligibles sont les actions bénéficiant d'une prestation de service ordinaire versée par la CAF et les autres actions «agrées» : ludothèque, relais des assistantes maternelles, etc. La participation de la CAF est plafonnée par action éligible.

Pour ces actions, le passage en 2007 au nouveau contrat, comprenant une prestation CAF en baisse (de 57 % à 55 %), s'est réalisé par une dégressivité annuelle de trois points sur les enveloppes globales des prestations enfance - jeunesse, dégressivité qui se poursuit sur certaines actions.

Les actions non éligibles sont celles auparavant qui étaient prises en compte dans les précédents contrats. Inscrites à nouveau dans le CEJ, ces actions se voient appliquer un financement dégressif jusqu'à la fin des financements CAF (en 2013).

Au-delà des principes, il est rappelé qu'il s'agit d'un contrat purement «financier», conçu par le Ministère des Finances, dans le cadre de la convention d'objectifs Etat - CNAF 2006-2008. Cette réforme pénalise fortement les efforts menés conjointement avec la CAF de Besançon et le partenariat positif en cours en direction de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

Il a pour objectif de restreindre la participation CAF sur le financement des activités temps libre en direction de l'enfance et de la jeunesse. Il accorde plus d'importance aux calculs financiers qu'à l'adaptation et la réactivité des structures d'accueils devant les besoins et attentes qui évoluent dans ce domaine. En revanche, au cours des dernières années, la CAF a pu accompagner la Ville sur des actions nouvelles.

La base de l'intervention de la CAF est arrêtée sur les montants de la Prestation de Service CAF en 2005. A ce titre, l'intervention de la CAF se montait en 2005 à 2 407 946 € sur un coût global des actions retenues de 4 224 467 €.

La perte à terme, en 2014, pour une année était estimée à 1 005 204 €, soit 42 % par rapport aux prestations en 2005, soient deux points d'impôts. Avec les actions nouvelles existantes et prévisionnelles dès 2011, la PSEJ s'élèvera à 1 503 200 €.

Depuis 2006, la Ville a compensé les pertes de financement afin de maintenir un niveau de service équivalent à celui des années précédentes.

Un comité de pilotage le 16 novembre dernier a établi les bilans 2007-2010 des actions des deux volets «enfance» et «jeunesse» et a validé des orientations pour le futur contrat marquant le partenariat constructif et important entre la Ville de Besançon et la nouvelle Caisse d'Allocations Familiales du Doubs (regroupement en octobre des deux CAF de Montbéliard et Besançon).

2 - Bilan 2007-2010

2.1 - Bilan «Volet Enfance»

Les actions concernées sont :

* Les établissements d'Accueil du Jeune Enfant :

- Les établissements collectifs :

- . Accueil régulier : Chaprais, Orchamps et Parc
- . Accueil régulier et occasionnel : Epoisses, Montrapon et Saint-Claude
- . Accueil occasionnel : Mégevand

- Les établissements d'accueil familial : Montrapon et Saint-Claude

* Les pôles enfance des Maisons de quartier municipales :

- . Maison de quartier de Planoise : la Loulouthèque
- . Maison de quartier Grette - Butte : l'espace «La Ribambelle»
- . Maison de quartier de Montrapon - Fontaine Ecu : l'espace parents - enfants.

* **Les actions associatives** : espace enfants de la Maison Verte, structure multi-accueil de l'Antenne Petite Enfance et Relais d'Assistantes Maternelles de la Mutualité du Doubs.

Chaque action fait l'objet d'un bilan détaillé sur les quatre années.

Les éléments principaux du bilan dans le domaine de la Petite Enfance :

- Taux d'occupation amélioré (taux réel de 69 % en moyenne - présence réelle des enfants - et de 71 % en moyenne - base des heures facturées et agréments modulés - pour les 15 EAJE) et avec une inscription des enfants avec surnombre 10 %.

- Réunions d'information et de sensibilisation des directrices d'établissement sur la politique de cofinancement de la CAF, sur le développement des offres d'accueil pour l'amélioration du taux de fréquentation.

- Accueil du handicap avec des partenariats sous forme de Projet d'Accueil Individualisé (PAI), notamment avec CG Doubs, ADAPEI, CAMSP, SESSAD, Médecins du CHU...

- Actualisation des projets d'établissement et en particulier un Projet Social Territorial Bisontin.

- Offre de forfaits d'accueil harmonisés dans tous les établissements pour faciliter le choix des familles au moment de la demande de pré-inscription.

2.1 - Bilan «Volet Jeunesse»

La programmation du volet Jeunesse du CEJ est composée d'actions inscrites dans le contrat à son origine en 2006. Des actions nouvelles depuis 2009 ont pu être prises en compte : deux nouveaux accueils de loisirs de Vesontio Sports Vacances et l'accueil de loisirs de l'Espace associatif et d'animation des Bains Douches.

La programmation du volet Jeunesse du CEJ représente 58 actions portées par 20 structures (15 associations, 4 structures de quartier municipales et une direction municipale). Les actions se répartissent en :

- accueils de loisirs et de jeunes,
- séjours de vacances enfance et jeunesse,
- et autres actions non éligibles : espaces d'activités gratuits, ateliers, spectacles jeune public, bourses d'aides aux projets,...

*** Les accueils de loisirs et de jeunes :**

Ils représentent la quasi totalité des actions retenues dans le CEJ et 90 % des accueils de loisirs et de jeunes existant sur le territoire bisontin.

Les intentions éducatives de la Ville pour les accueils de loisirs sont inscrites dans plusieurs textes, et en premier lieu dans Besançon 2020, repris dans le Projet éducatif des Accueils de Loisirs municipaux (dans le dossier), intentions faisant parties intégrantes de l'enjeu éducatif global municipal à travers les autres services quotidiens aux familles que sont la restauration scolaire et les accueils péri scolaire (garderie, études, accompagnement scolaire...).

Un des objectifs est de favoriser la mixité sociale et lutter contre les inégalités d'accès des enfants et des familles aux accueils de loisirs.

Ainsi, la politique municipale de l'enfance pour les activités extrascolaires, accompagnée notamment par Contrat Enfance Jeunesse, a permis, depuis 2011, un développement important de l'offre en matière d'accueils de loisirs de 3 à 17 ans : + 125 % d'inscrits entre 2002 et 2010, soit 7 587 enfants différents cumulés à l'année (2010) et 84 602 journées / enfants pour 17 organisateurs et 38 accueils de loisirs déclarés.

Focus 2010

Années	Actions	Structures	Public concerné	Journées / enfants
2010 CEJ	48 dont 34AL	20 (5)	7 021	76 201
2010 hors CEJ	4 AL	2	566	8 401
2010 total	38 AL/AJ 10 al maternels 21 al élémentaires 7 ados/ jeunes	21 (5)	7 587 - 6 ans : 1 935 7-12 ans : 4 320 12-17 ans : 1 332	84 602

Ce développement s'est réalisé via deux axes : organiser directement (gestion municipale) ou soutenir la création d'accueils de loisirs (subventions aux associations organisatrices et DSP aux Francas du Doubs) en proximité des territoires et notamment à partir des sept centres sociaux/maisons de quartier.

La participation financière de la Ville a atteint en 2010 : 943 712 € dont 411 859 € part CAF-CEJ (dont 5 534 € pour des séjours), soit une moyenne de 13 € de financement Ville par enfant par jour (moyenne de 40 % des recettes).

Les Accueils de Loisirs sont organisés par trois séries d'opérateurs sur Besançon : les structures associatives, les Francas du Doubs (en DSP) et les structures municipales.

- **les structures associatives** : au nombre de 13, les associations organisatrices d'accueils de loisirs se découpent en deux grandes catégories :

. les 4 centres sociaux associatifs qui ont développé ces activités car elles sont complémentaires de celles qu'elles organisent dans leur quartier et qu'elles peuvent apparaître, sous certaines conditions, lucratives,

. les associations dédiées aux activités de loisirs enfance/jeunesse (ex : Centre du Barbox, PS 25, Vesontio Sports Vacances...).

- **les Francas du Doubs** sont certes une association dont l'objet principal est d'organiser des Accueils de Loisirs mais elle se différencie des précédentes en ce qu'elle est titulaire d'une Délégation de Service Public par la Ville pour la période de 2009 à 2014.

- **les Maisons de Quartier Municipales et l'Espace des Bains Douches** ont développé depuis quelques années leurs propres accueils de loisirs qui viennent compléter, comme pour les centres sociaux associatifs, leur offre de services en direction des familles, en cohérence territoriale d'intervention éducative (espaces parents enfants, accompagnement à la scolarité, référent famille...).

Au-delà du bilan en terme de fréquentation, les structures ont amélioré au fil des années leur offre qualitative en terme d'accueil, d'activités et d'animations, accompagnées par la coordination jeunesse et inter'âges pour des form'actions, des projets transversaux, des soutiens complémentaires en terme d'équipements, etc.

A noter que la Ville a réalisé, avec l'aide de la CAF, les rénovations des accueils de loisirs «le Petit Prince», Dürer / Parc, Rosa Park et les Sapins et les délocalisations de sites à Bregille, Velotte et aux Tilleroyes.

Les accueils de loisirs maternels :

- Les Francas du Doubs :

- * Montrapon/Fontaine Ecu - Kergomard-Fontaine Ecu
- * Planoise - Le Petit Prince (Dürer)
- * Centre/La Boucle - Helvétie
- * Orchamps/ Palente - Ludothèque
- * Montrapon/Fontaine Ecu - Les Sapins

- MJC Clairs-Soleils - Besançon

- MJC Palente - Orchamps

- Antenne Petite Enfance (août).

Les accueils de loisirs élémentaires, adolescents et de jeunes :

- ASEP Cras - Chaprais

- Comité de quartier Rosemont - Saint-Ferjeux

- Vesontio Sports Vacances (dont 1 depuis 2009)

- Les Francas du Doubs :

- * Velotte - Bel Air
- * Centre/la Boucle - Rivotte
- * Planoise/Tilleroyes - Champagne-Boichard
- * Planoise/Ile de France Rosa Parks - Secteur Jeunes

- MJC Clairs-Soleils - Besançon :

- MJC Palente - Orchamps

- Centre de Loisirs du Barboux
- ALEDD : accueil de loisirs
- Profession Sports 25 / Espace sportif de Planoise
- De Vous à Nous
- Maison de quartier Grette - Butte
- Maison de quartier Montrapon - Fontaine Ecu / Centre Pierre de Coubertin (Brossolette)
- Maison de quartier Planoise / Centre Nelson Mandela
- Espace associatif et d'animation des Bains Douches / Arènes (depuis 2009).

* **Pour les séjours**, trois associations sont soutenues dans ce cadre : les PEP 25, Etoile Sportive de Saint-Ferjeux et la MJC Besançon Clairs-Soleils.

* Et en ce qui concernent **les actions inéligibles**, la CAF a versé en 2010 encore 25 622 € :

- Maison de quartier Grette - Butte : Pôle enfance + 6 ans,
- Maison de quartier Montrapon - Fontaine Ecu : Accueil de Jeunes,
- MJC Palente - Orchamps : S'ouvrir et Découvrir (atelier théâtre) et Spectacle Jeune Public,
- Ville de Besançon : Alter Egaux (devenu le CLAP Energie Jeune), Vital Automne et Vital'Été.

L'Atelier au Musée des Beaux-Arts n'a pas été reconduit.

3 - CEJ 2011-2014

Il est proposé de renouveler un Contrat Enfance Jeunesse pour les années 2011 à 2014, chaque partenaire concourant au financement de la politique de développement des équipements et services d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse : versement d'une subvention par la Ville de Besançon et versement de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) par la Caisse d'Allocations Familiales à la Ville.

Le renouvellement se fera selon les mêmes orientations, modalités contractuelles et financières du précédent contrat pour les mêmes actions auxquelles s'ajoutent celles retenues en 2009 et 2010.

Des actions nouvelles peuvent être présentées au cours de la période du nouveau contrat.

3.1 - Volet Enfance

Quatre établissements ont des projets de développement :

*** Multi-accueil de Clairs-Soleils**

Depuis le 29 août 2011, un nouvel établissement d'accueil a ouvert ses portes sur le quartier des Clairs-Soleils, 15 Place des Lumières, avec une augmentation de la capacité d'accueil de 20 à 31 places dont 6 places pour l'accueil d'enfants polyhandicapés dans le cadre d'un partenariat innovant avec l'ADAPEI - IME l'Espoir de Besançon.

Cet établissement gère également 31 places au titre de l'accueil familial par l'intermédiaire de 10 assistantes maternelles employées municipales.

Les 31 places d'accueil collectif au bénéfice du polyhandicap et de la mixité sociale seront prises en compte intégralement dans ce CEJ.

* **Multi-accueil de Montrapon**

Actuellement, le multi accueil de Montrapon gère 50 places en accueil régulier et 5 places en accueil occasionnel. Compte tenu d'une nouvelle organisation spatiale et professionnelle, la révision de l'agrément est en cours de sollicitation auprès du Conseil Général pour optimiser la capacité d'accueil à 60 places (+ 5 places) à partir du 1^{er} janvier 2012.

Cette capacité d'accueil sera assurée par un temps de travail à hauteur de 0,50 ETC.

* **Service d'accueil familial**

De 100 assistantes maternelles municipales (310 places) en 2001 à 63 ASMAT (184 places) en 2011, le **déclin du nombre d'assistantes maternelles** est constant en raison des départs à la retraite que les recrutements ne permettent pas de compenser eu égard notamment à l'attractivité que représente un exercice du métier de manière indépendante.

Les assistantes maternelles étaient rattachées à **6 multi accueils** : Clairs-Soleils - Epoisses - Montrapon - Orchamps - Saint-Claude et Saint-Ferjeux.

Outre le fait que cette dispersion sur le territoire communal ne favorise pas une gestion optimisée de l'activité, l'absence de lisibilité est surtout néfaste pour les familles ; c'est donc la raison pour laquelle la création d'un Service d'Accueil Familial, en remplacement des six crèches, a été décidée pour améliorer les conditions d'encadrement et de travail de cette soixantaine d'agents.

Un regroupement administratif progressif de cette soixantaine d'agents a été engagé pour assurer le fonctionnement d'un Service d'Accueil Familial qui sera effectif au 1^{er} mars 2012 pour la gestion d'une offre d'accueil d'environ 150 places.

* **Etablissement d'accueil du Jeune Enfant - Artois (Planoise)**

Ouverture d'un nouvel établissement de 42 places, rue d'Artois, dans le quartier de Planoise pour compenser l'activité de la crèche Ile de France (25 places), déconstruite dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain (PRU) et installée dans des locaux provisoires, sur deux sites Battant et Montrapon, depuis septembre 2008.

La décision d'augmenter la capacité d'accueil de **17 places** a été motivée, non seulement au regard du nombre d'habitants sur Planoise, mais aussi par la volonté des élus de répondre aux demandes de placement de plus en plus nombreuses émanant de familles monoparentales, de familles en parcours d'insertion, et de parents en action sociolinguistique. L'ouverture est prévue au 1^{er} septembre 2012.

* **Multi-accueil de Montrapon et Saint-Claude**

L'harmonisation des horaires d'accueil régulier et occasionnel pour les multiaccueils de Saint-Claude et Montrapon, notamment une continuité d'accueil sur le temps méridien (Saint-Claude entre 11 h 30 et 14 h et Montrapon entre 11 h et 14 h) sera organisée à partir du 1^{er} septembre 2013 pour améliorer l'offre proposée aux familles et les conditions d'accueil des enfants.

Et en 2011, il a été proposé de soutenir le **LAEP - Lieu d'Accueil Enfants - Parents** de l'Antenne Petite Enfance.

3.2 - Volet Jeunesse

Pour le volet jeunesse, un projet d'ouverture en 2012 le mercredi de l'Accueil de loisirs à Battant est en cours ainsi que des actions pour les adolescents à Saint-Claude. En revanche, l'accueil de loisirs de Vesontio Sports Vacances au centre-ville ne sera pas reconduit.

Une programmation annuelle sera présentée au Conseil Municipal avec la répartition des subventions attribuées.

La question des tarifs (quotients familiaux, harmonisation, ...) sera également à l'ordre du jour des partenariats avec la CAF.

3.3 - Financement

Enfin, en parallèle du CEJ, des fonds nationaux CNAF (accès aux enfants handicapés et expérimentation de projets d'adolescents) ont été sollicités par la Ville et retenus par la CAF.

Le financement prévisionnel du CEJ 2011 - 2014 se décline ainsi :

	2011	2012	2013	2014
Prestation cible	1 404 460,37	1 404 460,37	1 404 460,37	1 404 460,37
Dégressivité	242 714,63	115 986,15	-	-
Actions nouvelles	37 986,56	87 546,30	96 472,51	98 740,00
Total droit CEJ	1 685 161,56	1 607 992,82	1 500 932,88	1 503 200,80

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser Mme la Première Adjointe à signer la convention d'objectifs et de financement - Contrat «Enfance Jeunesse» 2011-2014.

«M. LE MAIRE : Merci à Françoise FELLMANN pour le travail qu'elle fait dans ce domaine qui est très important, merci aussi aux services. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 2 et 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2011.